STATISTIQUES RISQUES PROFESSIONNELS BTP

PACA & Corse

- Accidents du Travail
- Maladies Professionnelles
- Accidents du Trajet

2016

Santé & Sécurité au travail

l'Assurance Maladie
RISQUES PROFESSIONNELS

VOTRE INTERLOCUTEUR EN RÉGION :
Carsat Retraite & Santé au travail
Sud-Est

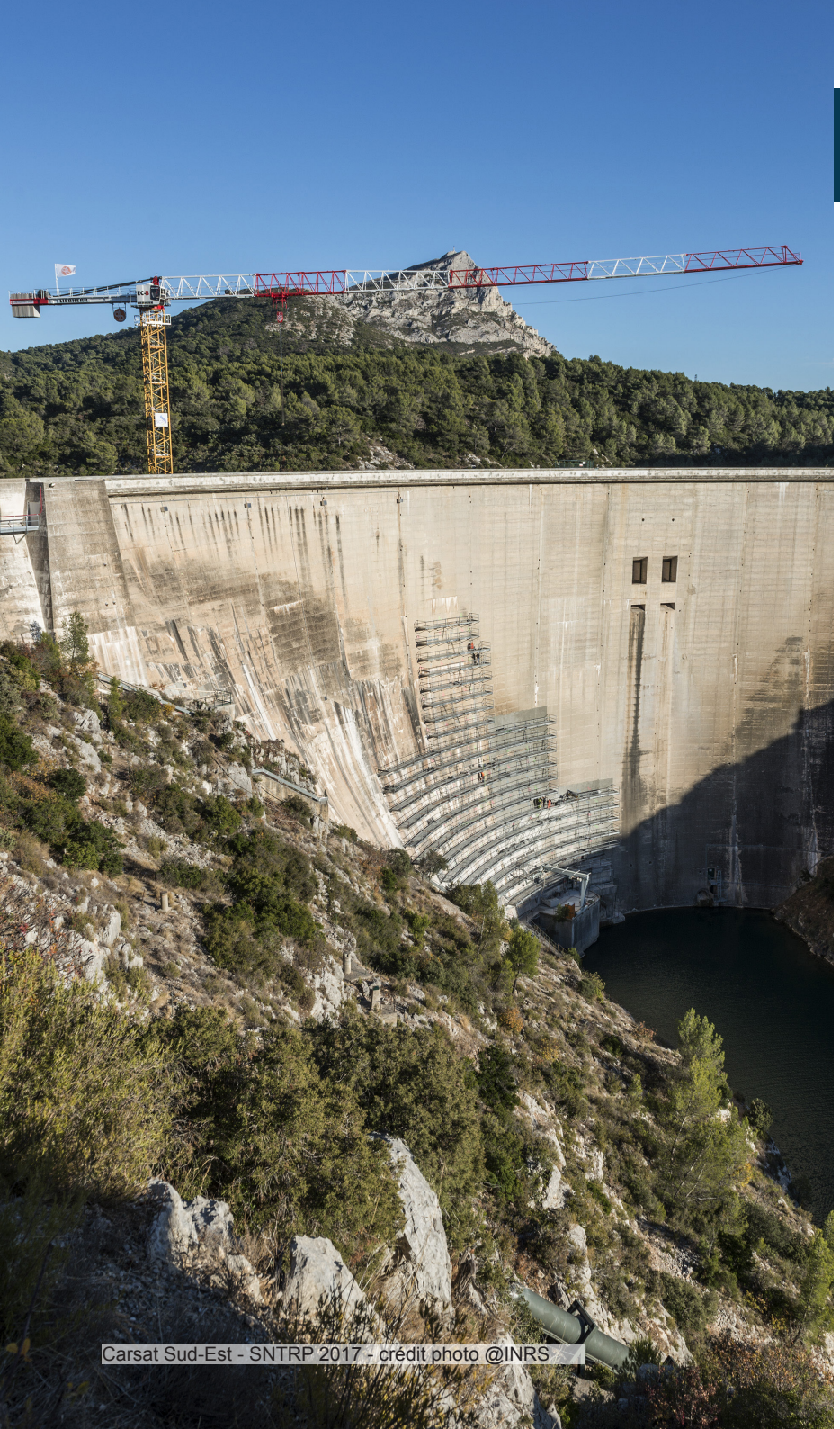
Carsat Sud-Est - SNTRP 2017 - crédit photo @INRS

Avant - propos

La Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail Sud-Est (Carsat Sud-Est) met en œuvre la politique nationale de prévention des risques professionnels des entreprises et salariés du régime général.

Pour y parvenir elle gère les risques professionnels auxquels sont confrontés les salariés et entreprises de l'industrie, du BTP, du commerce et des services ainsi que quelques autres catégories (élèves de l'enseignement technique, stagiaires de la formation professionnelle, adhérents à l'assurance volontaire, etc.).

La branche AT/MP gère le système légal d'assurance des dommages corporels liés au travail salarié : accidents du travail, accidents de trajet et maladies professionnelles. A ce titre, elle indemnise les victimes et fixe la contribution respective des entreprises au financement du système.

Elle met en œuvre la politique de prévention des risques professionnels visant à améliorer la santé et la sécurité des salariés dans l'entreprise. Elle mène dans ce cadre des actions d'information, de formation, peut attribuer des incitations financières aux entreprises, exerce une activité de conseil et de contrôle.

Elle assure également la diffusion d'une information statistique diversifiée sur les risques professionnels.
Le rôle de la Carsat est spécifique : c'est l'assureur solidaire du risque AT/MP des entreprises et des salariés du régime général.

La Carsat est un organisme de droit privé administré par un conseil d'administration composé de représentants des employeurs et des salariés.

Au terme de l'article L215-1 du Code de la Sécurité Sociale, la Carsat a «notamment pour rôle de développer et de coordonner la prévention des AT et des MP et de concourir à l'application des règles de tarification des AT et MP et la fixation des tarifs».

Dans ce cadre, la Carsat recueille et regroupe tous les renseignements permettant d'établir les statistiques des AT et des MP, en tenant compte de leurs causes et des circonstances dans lesquelles ils sont survenus, de leur fréquence et de leurs effets. Elle procède à l'étude de tous problèmes de prévention qui se dégagent des renseignements qu'elle détient.

Analyse générale

L'activité du BTP (salariés du régime général) représente sur le territoire PACA & Corse 14.6% des sections d'établissements et 8.6% des effectifs salariés.
Les entreprises du BTP sont particulièrement présentes dans les départements des Bouches-du-Rhône (37% des salariés du BTP), des Alpes Maritimes (20%) et du Var (17%).

Les entreprises du BTP employant des salariés au régime général sont majoritairement des TPE.
En 2016 :
- 90% ont moins de 10 salariés (81% ont entre 1 et 5 salariés),
- 9% ont entre 10 et 49 salariés,
- 1% ont 50 salariés et plus.

Après une forte baisse en 2014 (-5% d'heures travaillées) et une stagnation en 2015, l'activité du BTP en 2016 progresse de 0,5 % par rapport à 2015, avec une amélioration plus marquée pour les Travaux Publics que pour le Bâtiment (+1,7% pour les TP et +0,3% pour le Bâtiment).

Dans ce contexte, l'année 2016 se caractérise pour le BTP dans sa globalité par rapport à 2015 par :
- Une diminution de la fréquence des accidents du travail, plus particulièrement dans les Travaux Publics (-11%)
- Une diminution du nombre de Maladies Professionnelles indemnisées
- Une stagnation de la fréquence des accidents de trajet avec toutefois une nette diminution (-15%) pour les Travaux Publics.

Malgré une baisse moins significative cette année de l'indice de fréquence des accidents du travail pour le BTP, en PACA & Corse par rapport au national (-1,4% en PACA & Corse et – 3,1% au national), cet indice reste plus favorable en PACA & Corse qu'au niveau national.

L'indice de fréquence Trajet est plus défavorable en régions PACA &Corse (4,2) qu'au niveau national (3,2).

Le coût total des sinistres survenus en PACA & Corse en 2016 s'élève pour le BTP à 90,6 millions d'euros (70% au titre des AT, 23 % au titre des MP, 7% au titre des Trajets) pour la branche AT/MP, ce qui représente 16% des coûts globaux régionaux toutes activités confondues pour 8,7% des salariés.

Le nombre de jours perdus pour Incapacité temporaire en région PACA & Corse s'élève pour le BTP en 2016 à 784 624 (648 532 pour les Accidents du Travail soit 83,1% ; 83 459 pour les Maladies Professionnelles soit 10,7% ; et 48 649 pour les Accidents du Trajets soit 6.2%), soit 18,7 % des jours perdus, toutes activités confondues.

Le BTP, malgré les progrès enregistrés, reste en 2016 l'une des activités présentant des Indices de Fréquence, Taux de Fréquence et Taux de Gravité parmi les plus élevés de la circonscription PACA & Corse, justifiant le maintien d'un effort de prévention soutenu.

Sommaire

1 Avant-propos

2 Analyse générale

5 Accidents du Travail AT

6 Répartition par département // BTP
7 Répartition par département // Zoom sur le Bâtiment
8 Répartition par département // Zoom sur les Travaux Publics
9 Evolutions comparatives des indices de fréquence (IF) AT
10 Evolution 2013-2016 des données des AT // BTP
11 Evolution 2013-2016 des données AT // Bâtiment // Travaux Publics
12 Répartition des AT selon le siège des lésions // BTP
13 Répartition des AT par circonstances // BTP // Bâtiment // Travaux Publics
14 Gravité des AT par circonstances // BTP
15 Gravité des AT par circonstances // Bâtiment // Travaux Publics

16 Maladies Professionnelles MP

17 Répartition par département // BTP
18 Evolution 2013 - 2016 des données MP // BTP
19 Evolution 2013-2016 des données MP // Bâtiment // Travaux Publics
20 MP imputées au Compte Employeur // BTP
21 MP imputées au Compte Spécial // BTP
22 Répartition des MP réglées par tableau // BTP
23 Répartition des MP réglées par profession
24 Evolution 2013-2016 des MP les plus fréquentes // BTP
25 Evolution 2013-2016 des MP les plus fréquentes // Bâtiment
26 Evolution 2013-2016 des MP les plus fréquentes // Travaux Publics
27 Détail MP 57 par code syndrôme // BTP

28 Accidents du Trajet TJ

29 Répartition par département // BTP
30 Evolutions comparatives des indices de fréquence trajet
31 Evolution 2013-2016 des données TJ // BTP
32 Evolution 2013-2016 des données TJ // Bâtiment // Travaux Publics

33 Top 20 APE
Classement par ordre décroissant d'accidents du travail avec arrêt

34 Liste des activités
Distinction Bâtiment et Travaux Publics

35 Lexique

37 Mode de calcul des statistiques

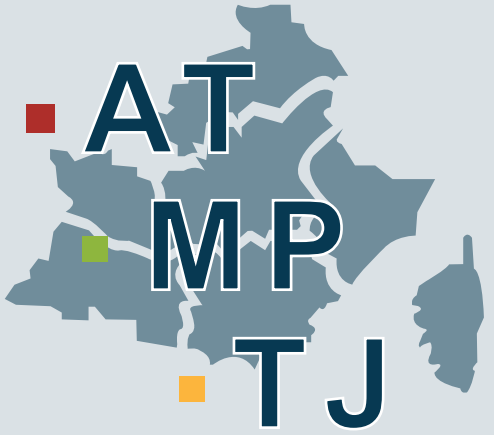

Le secteur du bâtiment et des travaux publics concentre près de 9 % des salariés du régime général. Il représente à lui seul environ 18 % des accidents avec arrêt de travail et près de 30 % des décès.

Formations, accompagnements techniques, aides financières... l'offre de services de la Carsat Sud-Est sur le site : www.carsat-sudest.fr

Carsat Sud-Est - SNTRP 2017 - crédit photo @INRS

Accidents du Travail

« Des résultats plutôt favorables en 2016 pour la troisième année consécutive »

L'Indice de Fréquence régional 2016 des accidents du travail dans le BTP, de 57.5, est en baisse pour la troisième année consécutive. La baisse significative, de -10% de l'Indice de Fréquence, sur la période 2014 à 2016, s'est accompagnée d'une baisse du Taux de Fréquence de 9,5 % et d'une diminution des Incapacités Permanentes (y compris décès) de 22 %.

Alors que ces dernières années les métiers du Bâtiment présentaient en fréquence une évolution favorable plus marquée que les métiers des Travaux Publics, il semble que cette tendance amorce un changement en 2016 ; ce sont les métiers des Travaux Publics qui enregistrent les améliorations les plus notables notamment par une baisse de l'indice de fréquence et du taux de fréquence de 11%, par rapport à 2015, alors que ces indicateurs restent stables dans le Bâtiment.

La durée moyenne d'une incapacité temporaire est en légère baisse (-3%) par rapport à 2015, portant cette durée à 92 jours pour 2016 (98 jours pour les TP / 91 jours pour le Bâtiment).

Les accidents de manutention manuelle restent prédominants (55% des AT et 33% des IP), loin devant les chutes de hauteur (18% des AT et 21% des IP), les accidents d'outillage à main (11% des AT et 8% des IP) et les chutes de plain-pied (10 % des AT et 9% des IP).

Les départements présentant les Indices de Fréquence accidents du travail les plus élevés sont :

> pour les métiers du Bâtiment (Indices de 7 à 23 points au-dessus de l'Indice régional moyen du bâtiment) :
+ Les Hautes-Alpes avec un Indice de 82,2
+ La Haute-Corse avec un Indice de 72,4
+ La Corse du Sud avec un Indice de 70,6
+ Le Vaucluse avec un Indice de 65,9

> pour les métiers des Travaux Publics (Indices de 12 à 22 points au-dessus de l'Indice régional moyen des Travaux Publics) :
+ La Corse du Sud avec un Indice de 73,5
+ La Haute-Corse avec un Indice de 67,0
+ Les Alpes-Maritimes avec un Indice de 63,3

Comme en 2015, le département des Bouches-du-Rhône affiche les Indices parmi les plus favorables pour le Bâtiment et les TP.

crédit photo @INRS

Synthèse PACA et Corse

Répartition par département // BTP

05
AT avec arrêt : 280
IP** (dont décès) : 17
Décès : 1
Salariés : 3 645
Sections d'établissements : 870
Indice de Fréquence : 76,8

04
AT avec arrêt : 176
IP** (dont décès) : 12
Décès : 0
Salariés : 3 086
Sections d'établissements : 949
Indice de Fréquence : 57

84
AT avec arrêt : 845
IP** (dont décès) : 67
Décès : 0
Salariés : 13 272
Sections d'établissements : 3 395
Indice de Fréquence : 63,7

06
AT avec arrêt : 1 457
IP** (dont décès) : 95
Décès : 0
Salariés : 24 300
Sections d'établissements : 7 444
Indice de Fréquence : 60

13
AT avec arrêt : 2 195
IP** (dont décès) : 225
Décès : 1
Salariés : 46 020
Sections d'établissements : 10 284
Indice de Fréquence : 47,7

83
AT avec arrêt : 1 319
IP** (dont décès) : 150
Décès : 2
Salariés : 21 460
Sections d'établissements : 6 733
Indice de Fréquence : 61,5

2B
AT avec arrêt : 402
IP** (dont décès) : 55
Décès : 1
Salariés : 5 539
Sections d'établissements : 1 412
Indice de Fréquence : 72,6

2A
AT avec arrêt : 405
IP** (dont décès) : 29
Décès : 0
Salariés : 5 782
Sections d'établissements : 1 379
Indice de Fréquence : 70

** BTP = Bâtiment + Travaux Publics*
***IP : Incapacité Permanente*

Synthèse PACA et Corse

Répartition par département
Zoom sur le **Bâtiment**

05
AT avec arrêt : 243
IP** (dont décès) : 13
Décès : 1
Salariés : 2 956
Sections d'établissements : 790
Indice de Fréquence : 82,2

04
AT avec arrêt : 143
IP** (dont décès) : 9
Décès : 0
Salariés : 2 389
Sections d'établissements : 849
Indice de Fréquence : 59,9

84
AT avec arrêt : 686
IP** (dont décès) : 57
Décès : 0
Salariés : 10 402
Sections d'établissements : 3 116
Indice de Fréquence : 65,9

06
AT avec arrêt : 1 280
IP** (dont décès) : 85
Décès : 0
Salariés : 21 504
Sections d'établissements : 7 083
Indice de Fréquence : 59,5

13
AT avec arrêt : 1 873
IP** (dont décès) : 180
Décès : 1
Salariés : 37 884
Sections d'établissements : 9 610
Indice de Fréquence : 49,4

83
AT avec arrêt : 1 142
IP** (dont décès) : 128
Décès : 2
Salariés : 18 182
Sections d'établissements : 6 214
Indice de Fréquence : 62,8

2B
AT avec arrêt : 343
IP** (dont décès) : 49
Décès : 1
Salariés : 4 736
Sections d'établissements : 1 296
Indice de Fréquence : 72,4

2A
AT avec arrêt : 344
IP** (dont décès) : 27
Décès : 0
Salariés : 4 871
Sections d'établissements : 1 248
Indice de Fréquence : 70,6

** BTP = Bâtiment + Travaux Publics*
***IP : Incapacité Permanente*

Carsat Sud-Est - SNTRP 2017

Synthèse PACA et Corse

Répartition par département
Zoom sur les **Travaux Publics**

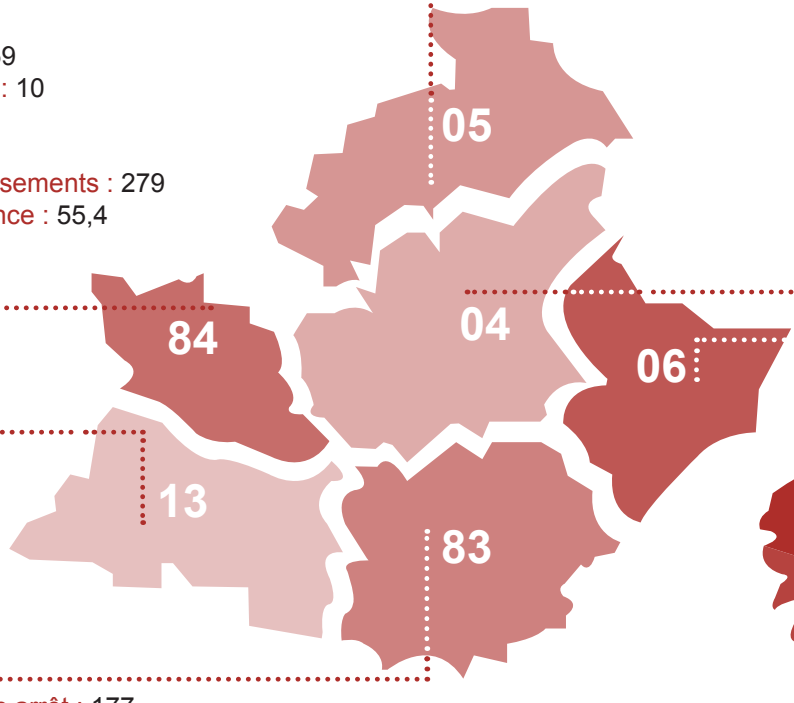

05
AT avec arrêt : 37
IP** (dont décès) : 4
Décès : 0
Salariés : 689
Sections d'établissements : 80
Indice de Fréquence : 53,7

04
AT avec arrêt : 33
IP** (dont décès) : 3
Décès : 0
Salariés : 697
Sections d'établissements : 100
Indice de Fréquence : 47,3

84
AT avec arrêt : 159
IP** (dont décès) : 10
Décès : 0
Salariés : 2 870
Sections d'établissements : 279
Indice de Fréquence : 55,4

06
AT avec arrêt : 177
IP** (dont décès) : 10
Décès : 0
Salariés : 2 796
Sections d'établissements : 361
Indice de Fréquence : 63,3

13
AT avec arrêt : 322
IP** (dont décès) : 45
Décès : 0
Salariés : 8 136
Sections d'établissements : 674
Indice de Fréquence : 39,6

83
AT avec arrêt : 177
IP** (dont décès) : 22
Décès : 0
Salariés : 3 278
Sections d'établissements : 519
Indice de Fréquence : 54

2B
AT avec arrêt : 59
IP** (dont décès) : 6
Décès : 0
Salariés : 803
Sections d'établissements : 116
Indice de Fréquence : 73,5

2A
AT avec arrêt : 61
IP** (dont décès) : 2
Décès : 0
Salariés : 911
Sections d'établissements : 131
Indice de Fréquence : 67

** BTP = Bâtiment + Travaux Publics*
***IP : Incapacité Permanente*

Carsat Sud-Est - SNTRP 2017

Synthèse PACA et Corse

Evolutions comparatives des indices de fréquence (IF) AT

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
IF National BTP	73	68,3	64,8	63,6	61,9	60
	-0,3%	*-6,4%*	*-5,1%*	*-1,9%*	*-2,7%*	*-3,1%*
IF PACA-Corse BTP	70,4	64,0	65,0	63,9	58,3	57,5
	-2,0%	*-9,1%*	*+1,6%*	*-1,7%*	*-8,8%*	*-1,4%*
IF PACA-Corse Bât	ND	ND	66,1	64,9	58,7	58,8
				-1,8%	*-9,6%*	*+0,2%*
IF PACA-Corse TP	ND	ND	59,2	58,6	57,0	50,8
				-1,0%	*-2,7%*	*-10,9%*
IF PACA-Corse toutes branches d'activités confondues	38,5	37,2	37	37	36,9	36,3
	-2,3%	*-3,5%*	*-0,5%*	*0,0%*	*-0,3%*	*-1,6%*

«Des accidents du travail moins fréquents dans le BTP, au plan régional comme au plan national»

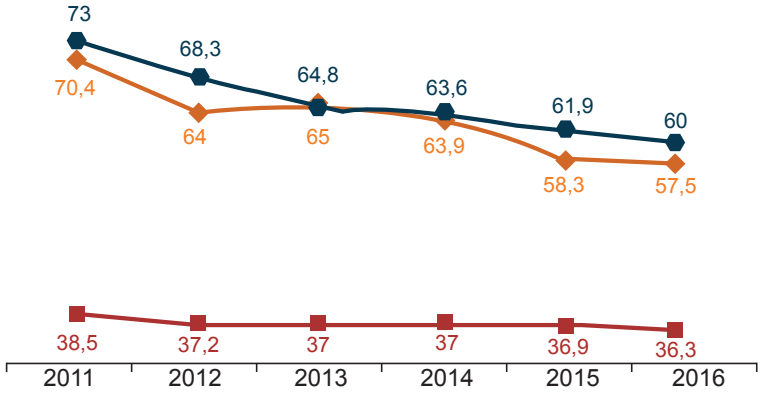

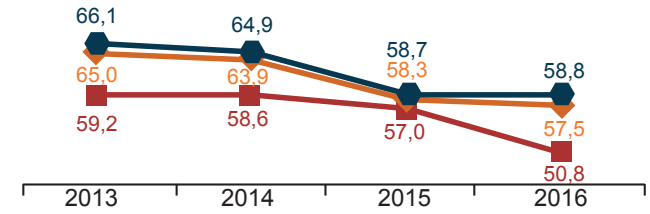

«Une baisse de la fréquence des AT plus significative dans les Travaux Publics que dans le BTP»

Synthèse PACA et Corse

Evolution 2013-2016 des données des AT // BTP

	2013	2014	2015	2016
Sections d'établissements	33 131	32 964	32 895	32 466
Salariés	126 895	121 770	123 144	123 104
Heures Travaillées	194 775 648	184 771 493	184 830 340	185 796 414
Accidents du travail avec arrêt	8 249	7 777	7 179	7 079
Indice de Fréquence Régional	65,0	63,9	58,3	57,5
Taux de Fréquence Régional	42,4	42,1	38,8	38,1
Taux de Gravité Régional	3,8	3,8	3,7	3,5
Jours de travail perdus pour incapacité temporaire	741 509	694 631	682 182	648 532
Durée moyenne d'une incapacité temporaire (en jours)	90	89	95	92
Incapacités Permanentes (y compris décès)	902	836	691	650
Décès	11	16	17	5

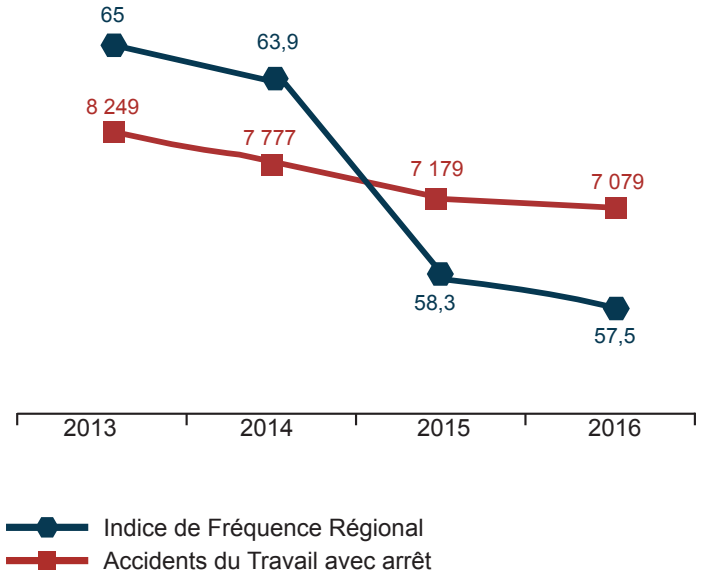

Synthèse PACA et Corse

Evolution 2013-2016 des données AT // Bâtiment // Travaux Publics

BÂTIMENT

	2013	2014	2015	2016
Sections d'établissements	30 923	30 693	30 634	30 206
Salariés	106 224	101 733	103 262	102 924
Heures Travaillées	163 299 544	154 612 995	154 536 759	154 999 661
Accidents du travail avec arrêt	7 026	6 602	6 045	6 054
Indice de Fréquence Régional	66,1	64,9	58,7	58,8
Taux de Fréquence Régional	43	42,7	39,1	39,1
Taux de Gravité Régional	3,9	3,8	3,7	3,5
Jours de travail perdus pour incapacité temporaire	629 634	589 355	575 647	548 196
Durée moyenne d'une incapacité temporaire (en jours)	90	89	95	91
Incapacités Permanentes (y compris décès)	751	689	586	548
Décès	8	10	12	5

TRAVAUX PUBLICS

	2013	2014	2015	2016
Sections d'établissements	2 208	2 271	2 261	2 260
Salariés	20 671	20 037	19 882	20 180
Heures Travaillées	31 476 104	30 158 498	30 293 581	30 796 753
Accidents du travail avec arrêt	1 223	1 175	1 134	1 025
Indice de Fréquence Régional	59,2	58,6	57,0	50,8
Taux de Fréquence Régional	38,9	39	37,4	33,3
Taux de Gravité Régional	3,6	3,5	3,5	3,3
Jours de travail perdus pour incapacité temporaire	111 875	105 276	106 535	100 336
Durée moyenne d'une incapacité temporaire (en jours)	91	90	94	98
Incapacités Permanentes (y compris décès)	151	147	105	102
Décès	3	6	5	0

Synthèse PACA et Corse

Répartition des AT selon le siège des lésions // BTP

Siège des lésions	Répartition AT par siège des lésions
Membres supérieurs, y compris doigts et mains	33%
Membres inférieurs	25%
Dos	20%
Multiples endroits du corps affectés	8%
Tête et cou, y compris yeux	8%
Torse et organes	4%
Inconnue ou non précisée	2%

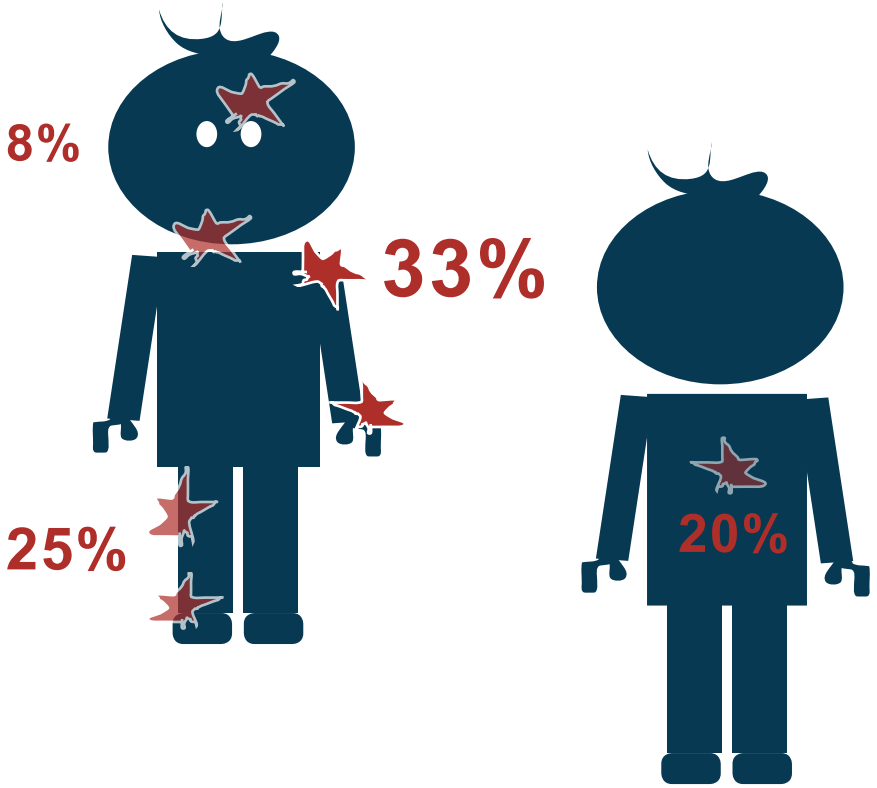

Synthèse PACA et Corse

Répartition des AT* par circonstances // BTP // Bâtiment // Travaux Publics

Manutention manuelle

BTP	Bât	TP
55%	55%	57%

Chutes de plain-pied

BTP	Bât	TP
10%	10%	11%

Manutention mécanique

BTP	Bât	TP
1%	1%	2%

Chutes de hauteur

BTP	Bât	TP
18%	18%	15%

Risque routier

BTP	Bât	TP
3%	3%	2%

Autres ou pas d'information

BTP	Bât	TP
3%	2%	3%

Outillage à main

BTP	Bât	TP
11%	11%	10%

Risque physique dont risque électrique

BTP	Bât	TP
1%	1%	1%

Bât : Bâtiment
TP : Travaux Publics

** AT avec au moins 4 jours d'arrêt*

Synthèse PACA et Corse

Gravité des AT* par circonstances // BTP

	Durée moyenne d'un AT avec arrêt (en jours)	Nb de décès	% des décès du BTP	Nb IP	% des IP codifiées du BTP
Manutention manuelle	65	2	40%	217	43%
Chute de hauteur	116	1	20%	139	28%
Outillage à main	47	0	0	52	10%
Chutes de plain-pied	89	0	0	47	9%
Risque routier	99	0	0	16	3%
Risque physique dont risque électrique	31	1	20%	9	2%
Manutention mécanique	69	0	0	5	1%
Autres ou pas d'information (malaises, suicides)		1	20%	15	3%

** AT avec au moins 4 jours d'arrêt*

crédit photo @INRS

Synthèse PACA et Corse

Gravité des AT* par circonstances // Bâtiment // Travaux Publics

BÂTIMENT

	Durée moyenne d'un AT avec arrêt (en jours)	Nb de décès	% des décès du Bât	Nb IP	%** des IP codifiées du Bât
Manutention manuelle	63	2	40%	179	41%
Chute de hauteur	119	1	20%	131	30%
Outillage à main	46	0	0%	49	11%
Chutes de plain-pieds	89	0	0%	40	9%
Risque routier	91	0	0%	13	3%
Risque physique dont risque électrique	33	1	20%	4	1%
Manutention mécanique	74	0	0%	2	0,5%
Autres ou pas d'information (malaises, suicides)		1	20%	15	3%

TRAVAUX PUBLICS

	Durée moyenne d'un AT avec arrêt (en jours)	Nb de décès	% des décès du TP	Nb IP	%** des IP codifiés des TP
Manutention manuelle	61	0		38	57%
Chute de hauteur	80	0		8	12%
Outillage à main	51	0		3	4%
Chutes de plain-pieds	80	0		7	10%
Risque routier	120	0		3	4%
Risque physique dont risque électrique	25	0		5	7%
Manutention mécanique	53	0		3	4%

** AT avec au moins 4 jours d'arrêt*
*** Pourcentage arrondi*

La Carsat Sud-Est accompagne les entreprises, en partenariat avec les acteurs de la prévention.

Carsat Sud-Est - SNTRP 2017 - crédit photo @INRS

Maladies Professionnelles

« La prévention doit être maintenue malgré une baisse significative du nombre de MP »

Le BTP a donné lieu en 2016 au règlement de 454 MP en régions PACA-Corse (331 imputées à un employeur + 123 imputées au compte spécial).
Sur les 331 MP imputées à un employeur, 277 sont liées aux activités du Bâtiment et 54 MP aux Travaux Publics, ce qui représente 18% des MP toutes activités professionnelles confondues et place le secteur du BTP parmi les trois secteurs les plus pourvoyeurs de MP de la circonscription.

Le nombre de MP dans le BTP entre 2015 et 2016 baisse de manière significative (-17%).

Alors que le nombre de MP en 1er règlement diminue depuis 4 ans dans le Bâtiment malgré une population salariale en hausse, ce nombre entame sa première baisse depuis 4 ans dans les TP avec une population salariée en légère augmentation.

Le nombre d'IPP en lien avec une MP marque également une baisse sensible en 2016, tant dans le Bâtiment que dans les TP.

Les TMS restent la première cause de MP réglées (67%), devant l'amiante (22%) et les atteintes auditives (6%).

Parmi les MP liées aux TMS imputées au compte employeur, celles relatives au tableau de MP 57* sont les plus nombreuses (221 MP 57* en 2016 pour le BTP dans son ensemble soit 79% des TMS représentant 67% des MP de la région), avec une prédominance du syndrome du canal carpien.

**Affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures de travail*

Carsat Sud-Est - SNTRP 2017

crédit photo @INRS

Synthèse PACA et Corse

Répartition par département // BTP

MP réglées : 12
Salariés : 3 645
Sections d'établissements : 870

MP réglées : 39
Salariés : 13 272
Sections d'établissements : 3 395

MP réglées : 6
Salariés : 3 086
Sections d'établissements : 949

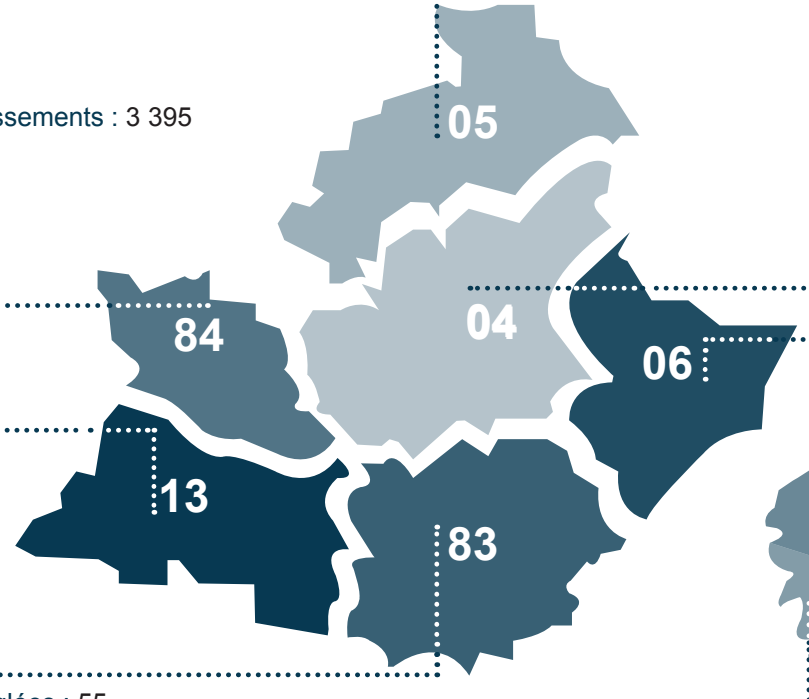

MP réglées : 76
Salariés : 24 300
Sections d'établissements : 7 444

MP réglées : 107
Salariés : 46 020
Sections d'établissements : 10 284

MP réglées : 55
Salariés : 21 460
Sections d'établissements : 6 733

MP réglées : 17
Salariés : 5 782
Sections d'établissements : 1 379

MP réglées : 19
Salariés : 5 539
Sections d'établissements : 1 412

** BTP = Bâtiment + Travaux Publics*

BTP = BÂTIMENT + TRAVAUX PUBLICS

Synthèse PACA et Corse

Evolution 2013 - 2016 des données MP* // BTP

	2013	2014	2015	2016
Sections d'établissements	33 131	32 964	32 895	32 466
Salariés	126 895	121 770	123 144	123 104
Heures Travaillées	194 775 648	184 771 493	184 830 340	185 796 414
Nb de maladies professionnelles réglées Soit % des MP imputables au Compte Employeur	402 19%	393 19%	398 20%	331 18%
Jours de travail perdus pour incapacité temporaire	82 611	90 775	85 835	83 459
Incapacités Permanentes (y compris décès)	252	216	285	190
Décès	0	0	0	1
Nb de maladies professionnelles réglées toutes branches d'activités confondues (imputables à un employeur)	2 085	2 028	1 996	1 843

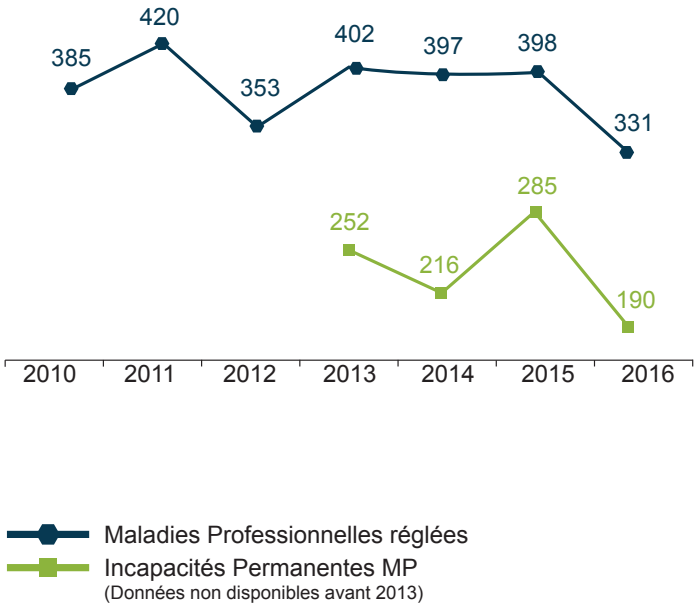

**imputées aux comptes employeurs*

Synthèse PACA et Corse

Evolution 2013-2016 des données MP* // Bâtiment // Travaux Publics

BÂTIMENT

	2013	2014	2015	2016
Sections d'établissements	30 923	30 693	30 634	30 206
Salariés	106 224	101 733	103 262	102 924
Heures travaillées	163 299 544	154 612 995	154 536 759	154 999 661
Nb de maladies professionnelles réglées Soit % des MP imputables **au BTP**	333 *83%*	324 *82%*	316 *79%*	277 *84%*
Jours de travail perdus pour incapacité temporaire	69 522	76 063	69 758	69 021
Incapacités permanentes	210	171	231	159
Décès	0	0	0	0

TRAVAUX PUBLICS

	2013	2014	2015	2016
Sections d'établissements	2 208	2 271	2 261	2 260
Salariés	20 671	20 037	19 882	20 180
Heures travaillées	31 476 104	30 158 498	30 293 581	30 796 753
Nb de maladies professionnelles réglées Soit % des MP imputables **au BTP**	69 *17%*	69 *18%*	82 *21%*	54 *16%*
Jours de travail perdus pour incapacité temporaire	13 089	14 712	16 077	14 438
Incapacités permanentes	42	45	54	31
Décès	0	0	0	1

**imputées aux comptes employeurs*

Synthèse PACA et Corse

MP imputées au Compte Employeur // BTP

Nb MP réglées	Code MP	Libellé Maladie Professionnelle
221	057A	Affections péri-articulaires provoquées par certains gestes et postures de travail
28	098A	les affections chroniques du rachis lombaire provoquées par la manutention manuelle de charges lourdes.
24	042A	Atteintes auditives provoquées par les bruits lésionnels
22	079A	Lésions chroniques du ménisque
12	030A	Affections professionnelles consécutives à l'inhalation de poussières d'amiante
8	030B	Cancer broncho-pulmonaire provoqué par l'inhalation de poussières d'amiante
6	069A	Affections dues aux vibrations, chocs de machines-outils, outils et objets et aux chocs itératifs du talon de la main sur des éléments fixes
3	097A	Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par les vibrations de basses et moyennes fréquences transmises au corps entier
2	051A	Maladies professionnelles provoquées par les résines époxydiques et leurs constituants : Lésions eczématiformes
2	015T	Lésions prolifératives de la vessie provoquées par les amines aromatiques
1	008A	Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel
1	037A	Affections cutanées professionnelles causées par les oxydes et les sels de nickel
1	065A	Lésions eczématiformes de mécanisme allergique

TOTAL 331

Synthèse PACA et Corse

MP imputées au Compte Spécial* // BTP

Nb MP réglées	Code MP	Libellé Maladie Professionnelle
60	030A	Affections professionnelles consécutives à l'inhalation de poussières d'amiante
18	030B	Cancers broncho-pulmonaires provoqués par l'inhalation de poussières d'amiante
15	098A	Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par la manutention manuelle de charges lourdes
7	097A	Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par des vibrations de basses et moyennes fréquences transmises par le corps entier
6	057A	Affections péri-articulaires provoquées par certains gestes et postures de travail
5	016B	Affections cancéreuses provoquées par les goudrons de houille, les huiles de houille, les brais de houille et les suies de combustion du charbon
5	042A	Atteintes auditives provoquées par les bruits lésionnels
2	015T	Lésions prolifératives de la vessie provoquées par les amines aromatiques et leurs sels et la N-nitroso-dibutylamine et ses sels
2		
1	008A	Affections causées par le ciment (alumino-silicates de calcium)
1	025A	Affections consécutives à l'inhalation de poussières minérales renfermant de la silice cristalline (quartz, cristobalite, tridymite), des silicates cristallins (kaolin, talc), du graphite
1	079A	Lésions chroniques du ménisque
TOTAL 123		

**(attribuables au BTP en fonction du métier exercé - non exhaustif)*

Synthèse PACA et Corse

Répartition des MP réglées par tableau // BTP

(imputables au compte employeur ou au compte spécial)

TMS	057A	Affections péri-articulaires provoquées par certains gestes et postures de travail
	069A	Affections dues aux vibrations, chocs de machines-outils, outils et objets et aux chocs itératifs du talon de la main sur des éléments fixes
	079A	Lésions chroniques du ménisque
	097A	Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par des vibrations de basses et moyennes fréquences transmises par le corps entier
	098A	Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par la manutention manuelle de charges lourdes
AMIANTE	030A	Affections professionnelles consécutives à l'inhalation de poussières d'amiante
	030B	Cancers broncho-pulmonaires provoqués par l'inhalation de poussières d'amiante
	016B	Affections cancéreuses provoquées par les goudrons de houille, les huiles de houille, les brais de houille et les suies de combustion du charbon
	042A	Atteintes auditives provoquées par les bruits lésionnels

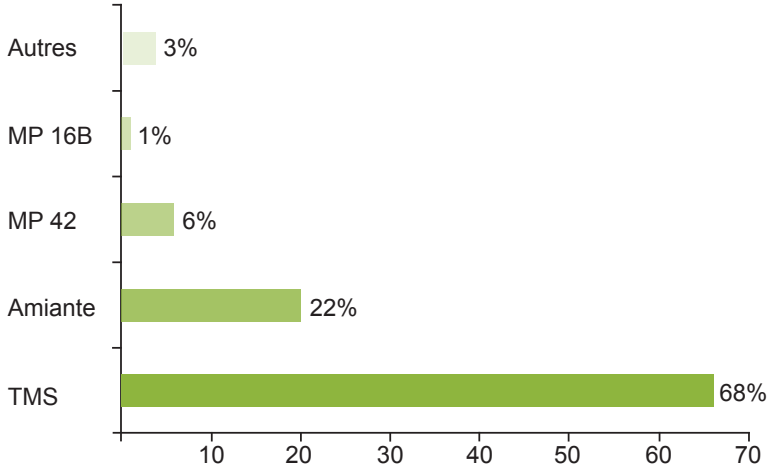

Synthèse PACA et Corse

Répartition des MP réglées par profession
(imputables au compte employeur ou au compte spécial)

Profession	Nb MP réglées	% représentatif sur l'ensemble des MP réglées
Maçons	134	30%
Plombiers et tuyauteurs	50	11%
Electriciens du bâtiment et assimilés	41	9%
Peintres en bâtiment et poseurs de papiers peints	37	8%
Poseurs de revêtements de sol et carreleurs	20	4%
Charpentiers en bois et menuisiers du bâtiment	15	3%
Conducteurs de poids lourds et de camions	12	3%
Monteurs en isolation thermique et acoustique	8	2%
Autres	137	30%

crédit photo @INRS

Synthèse PACA et Corse

Evolution 2013-2016 des MP* les plus fréquentes // BTP

		2013			2014			2015			2016		
Code MP	Libellé MP	Nb MP réglées	Nb IP MP (y compris décès)	Nb Jours Arrêt IJ	Nb MP réglées	Nb IP MP (y compris décès)	Nb jours Arrêt IJ	Nb MP réglées	Nb IP MP (y compris décès)	Nb jours Arrêt IJ	Nb MP réglées (% sur l'ensemble des MP du BTP)	Nb IP MP (y compris décès)	Nb jours Arrêt IJ
057A	Affections péri-articulaires provoquées par certains gestes et postures de travail	262	145	54 194	272	120	64 409	267	165	61 529	221 (67%)	108	58 740
042A	Atteintes auditives provoquées par les bruits lésionnels	36	36	70	30	30	0	43	43	204	24 (7%)	24	366
098A	Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par la manutention manuelle de charges lourdes	47	35	16 286	34	30	13 444	29	28	12 309	28 (8,5%)	18	10 254
079A	Lésions chroniques du ménisque	28	16	4 244	21	8	5 171	19	13	5 208	22 (6,6%)	7	6 120
030A	Affections professionnelles consécutives à l'inhalation de poussières d'amiante	4	4	0	6	6	0	13	13	0	12 (38,8%)	11	366
030B	Cancers broncho-pulmonaires provoqués par l'inhalation de poussières d'amiante	1	1	0	1	1	0	6	4	716	8 (2,4%)	8	1 227
Les Troubles Musculo-Squelettiques - TMS (MP 57, 69, 79, 97, 98)		355	207	79 864	338	170	87 812	325	217	82 578	280 (85%)	143	79 347

**imputées aux comptes employeurs*

Synthèse PACA et Corse

Evolution 2013-2016 des MP* les plus fréquentes // Bâtiment

BÂTIMENT

		2013			2014			2015			2016		
Code MP	Libellé MP	Nb MP réglées	Nb IP MP (y compris décès)	Nb Jrs Arrêt IJ	Nb MP réglées	Nb IP MP (y compris décès)	Nb Jrs Arrêt IJ	Nb MP réglées	Nb IP MP (y compris décès)	Nb Jrs Arrêt IJ	Nb MP réglées (% sur l'ensemble des MP du bâtiment)	Nb IP MP (y compris décès)	Nb Jrs Arrêt IJ
057A	Affections péri-articulaires provoquées par certains gestes et postures de travail	224	127	46 410	231	102	56 085	211	137	49 746	187 (67,5%)	90	49 751
042A	Atteintes auditives provoquées par les bruits lésionnels	26	26	70	23	23	0	30	30	204	21 (7,6%)	21	366
098A	Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par la manutention manuelle de charges lourdes	38	30	10 095	24	21	10 537	25	25	10 124	21 (7,6%)	15	7 764
079A	Lésions chroniques du ménisque	25	15	4 012	19	5	5 171	19	13	5 208	21 (7,6%)	7	6 059
030A	Affections professionnelles consécutives à l'inhalation de poussières d'amiante	4	4	0	6	6	0	12	12	0	9 (3,2%)	9	0
030B	Cancers broncho-pulmonaires provoqués par l'inhalation de poussières d'amiante	1	1	0	1	1	0	6	4	716	6 (2%)	6	1 040
Les Troubles Musculo-Squelettiques (TMS) (MP 57, 69, 79, 97, 98)		297	177	66 911	281	135	74 323	259	180	67 371	234 (84,5%)	119	65 591

*imputées aux comptes employeurs

Synthèse PACA et Corse

Evolution 2013-2016 des MP* les plus fréquentes // Travaux Publics

TRAVAUX PUBLICS

Code MP	Libellé MP	2013			2014			2015			2016		
		Nb MP réglées	Nb IP MP (y compris décès)	Nb Jrs Arrêt IJ	Nb MP réglées	Nb IP MP (y compris décès)	Nb Jrs Arrêt IJ	Nb MP réglées	Nb IP MP (y compris décès)	Nb Jrs Arrêt IJ	Nb MP réglées (% sur l'ensemble des MP des TP)	Nb IP MP (y compris décès)	Nb Jrs Arrêt IJ
057A	Affections péri-articulaires provoquées par certains gestes et postures de travail	38	18	7 784	41	18	8 324	56	28	11 783	34 (63%)	18	8 989
042A	Atteintes auditives provoquées par les bruits lésionnels	10	10	0	7	7	0	13 (16%)	13	0	3 (5,6%)	3	0
097A	Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par des vibrations de basses et moyennes fréquences transmises par le corps entier	8	5	2 201	3	4	1 555	4	4	990	3 (5,6%)	3	1 484
098A	Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par la manutention manuelle de charges lourdes	9	5	2 191	10	9	2 907	4	3	2 185	7 (13%)	3	2 490
069A	Affections dues aux vibrations, chocs de machines-outils, outils et objets et aux chocs itératifs du talon de la main sur des éléments fixes	0	1	545	1	1	703	2	2	249	1 (1,9%)	0	732
Les Troubles Musculo-Squelettiques (TMS) (MP 57, 69, 79, 97, 98)		58	30	12 953	57	35	13 489	66	37	15 207	46 (85%)	24	13 756

**imputées aux comptes employeurs*

Synthèse PACA et Corse

Détail MP 57 par code syndrôme (imputables au compte employeur) // BTP

Nombres de MP réglées	Siège des lésions	Syndrôme
64	Poignet	Syndrome du canal carpien
49	Epaule	Coiffe rotateurs rupture
48	Coude	Tendinopathie des muscles épicondyliens
23	Epaule	Tendinopathie chronique
8	Genou	Hygroma chronique
7	Coude	Tendinopathie des muscles épitrochléens
5	Poignet	Ténosynovite
4	Epaule	Epaule douloureuse
4	Poignet	Tendinite
4	Epaule	Tendinopathie aigue
3	Coude	Syndrome canalaire du nerf ulnaire
1	Epaule	Epaule enraidie
1	Genou	Tendinite sous-quadricipitale ou rotulienne
TOTAL	221	

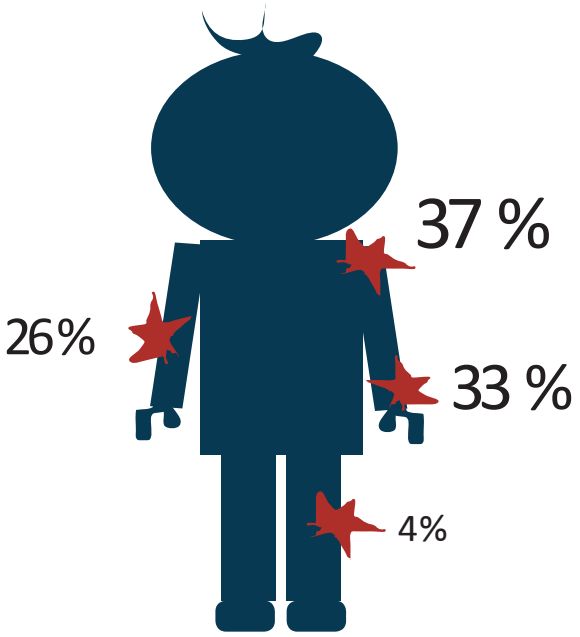

Accidents du Trajet

« Moins d'accidents dans le secteur des Travaux Publics »

L'Indice de Fréquence des accidents du trajet dans le BTP reste stable en 2016, contrairement à l'évolution défavorable de cet indice toutes activités confondues qui présente une évolution défavorable.
L'Indice de Fréquence Trajet régional du BTP reste cependant nettement supérieur à l'Indice de Fréquence Trajet national du BTP.

Il est à noter une baisse de 45 % du nombre d'incapacités permanentes.

Les activités des Travaux Publics présentent une nette baisse du nombre d'accidents du trajet (-13%), de l'indice de fréquence (-15%) et incapacités permanentes (seulement 3 IP en 2016 contre une moyenne de 15 IP par an depuis 2013).

Les 2 accidents du trajet mortels du BTP sont liés à l'activité du Bâtiment.

Synthèse PACA et Corse

Répartition par département // BTP

TJ avec arrêt : 6
IP** (dont décès) : 1
Décès : 0
Salariés : 3 645
Sections d'établissements : 870
Indice de Fréquence : 1,6

TJ avec arrêt : 42
IP** (dont décès) : 3,2
Décès : 1
Salariés : 13 272
Sections d'établissements : 3 395
Indice de Fréquence : 3,1

TJ avec arrêt : 6
IP** (dont décès) : 0
Décès : 0
Salariés : 3 086
Sections d'établissements : 949
Indice de Fréquence : 1,9

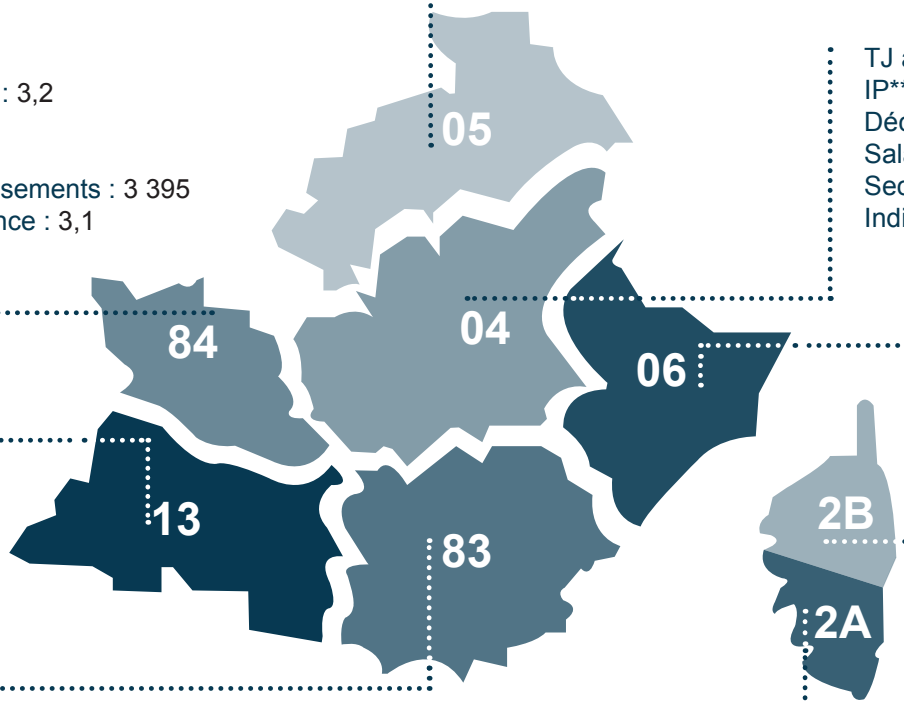

TJ avec arrêt : 115
IP** (dont décès) : 11
Décès : 0
Salariés : 24 300
Sections d'établissements : 7 444
Indice de Fréquence : 4,7

TJ avec arrêt : 235
IP** (dont décès) : 19
Décès : 1
Salariés : 46 020
Sections d'établissements : 10 284
Indice de Fréquence : 5,1

TJ avec arrêt : 81
IP** (dont décès) : 5
Décès : 0
Salariés : 21 460
Sections d'établissements : 6 733
Indice de Fréquence : 3,7

TJ avec arrêt : 22
IP** (dont décès) : 2
Décès : 0
Salariés : 5 782
Sections d'établissements : 1 379
Indice de Fréquence : 3,8

TJ avec arrêt : 10
IP** (dont décès) : 2
Décès : 0
Salariés : 5 539
Sections d'établissements : 1 412
Indice de Fréquence : 1,8

** BTP = Bâtiment + Travaux Publics*
***IP : Incapacité Permanente*

Synthèse PACA et Corse

Evolutions comparatives des indices de fréquence trajet

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
IF Trajet National BTP	4,4	3,9	3,7	3,5	3,2	3,2 -
IF Trajet PACA-Corse BTP	5,2	4,9	4,7	4,9	4,2	4,2 -
IF Trajet PACA-Corse Bât	ND	ND	4,7	4,9	4,3	4,3 -
IF Trajet PACA-Corse TP	ND	ND	3,2	3,3	4,1	3,5 *-15%*
IF Trajet PACA-Corse toutes branches d'activités confondues	6,3	6,3	6,3	6,4	6,5	6,6 *+1,5%*

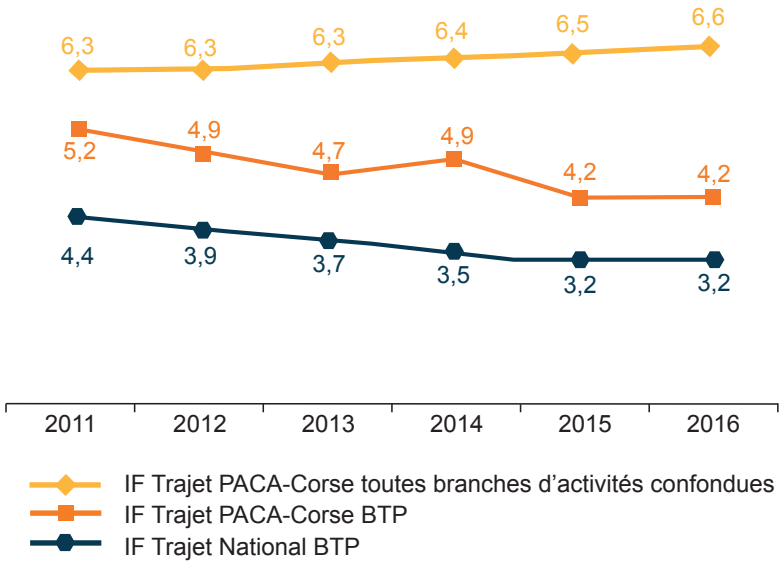

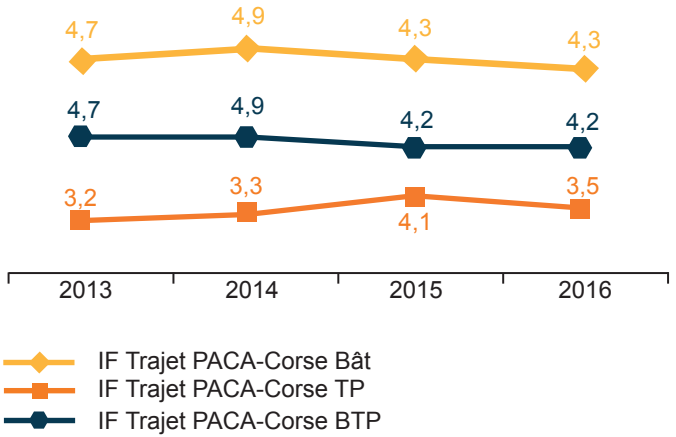

Synthèse PACA et Corse

Evolution 2013-2016 des données TJ // BTP

	2013	2014	2015	2016
Sections d'établissements	33 131	32 964	32 895	32 466
Salariés	126 895	121 770	123 144	123 104
Heures travaillées	194 775 648	184 771 493	184 830 340	185 796 414
Accidents du trajet avec arrêt	564	568	522	517
Indice de Fréquence Régional	4,7	4,9	4,2	4,2
Jours de travail perdus pour incapacité temporaire	57 892	53 818	51 151	48 649
Durée moyenne d'une incapacité temporaire (en jours)	103	95	98	94
Incapacités Permanentes (y compris décès)	91	69	80	44
Décès	5	4	3	2

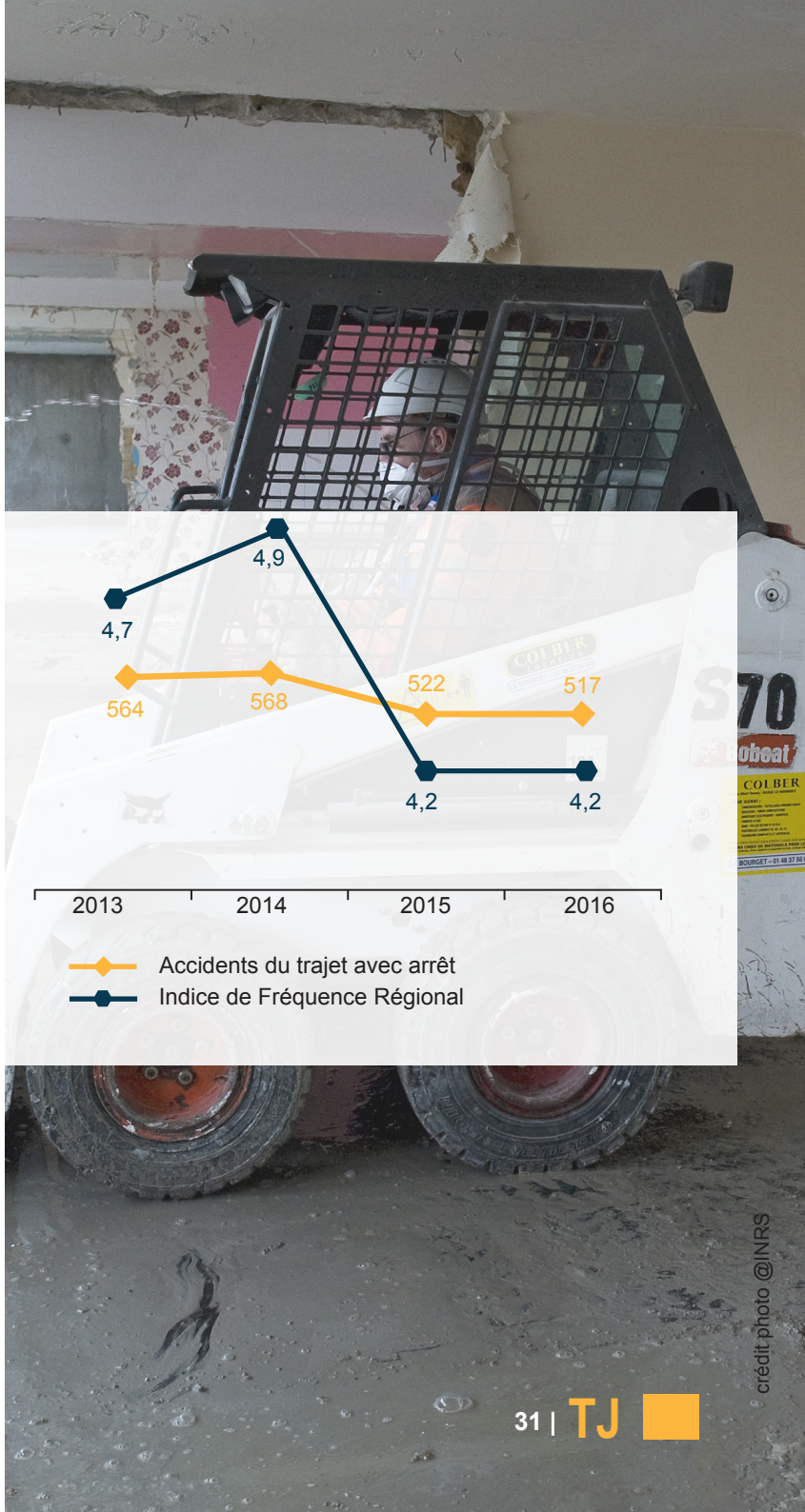

crédit photo @INRS

Synthèse PACA et Corse

Evolution 2013-2015 des données TJ // Bâtiment // Travaux Publics

BÂTIMENT

	2013	2014	2015	2016
Sections d'établissements	30 923	30 693	30 634	30 206
Salariés	106 224	101 733	103 262	102 924
Heures travaillées	163 299 544	154 612 995	154 536 759	154 999 661
Accidents du trajet avec arrêt	498	501	440	446
Indice de Fréquence Régional	4,7	4,9	4,3	4,3
Jours de travail perdus pour incapacité temporaire	50 121	47 343	44 522	41 360
Durée moyenne d'une incapacité temporaire (en jours)	101	94	101	93
Incapacités permanentes (y compris décès)	77	55	64	41
Décès	4	4	0	2

TRAVAUX PUBLICS

	2013	2014	2015	2016
Sections d'établissements	2 208	2 271	2 261	2 260
Salariés	20 671	20 037	19 882	20 180
Heures travaillées	31 476 104	30 158 498	30 293 581	30 796 753
Accidents du trajet avec arrêt	66	67	82	71
Indice de Fréquence Régional	3,2	3,3	4,1	3,5
Jours de travail perdus pour incapacité temporaire	7 771	6 475	6 629	7 289
Durée moyenne d'une incapacité temporaire (en jours)	118	97	81	103
Incapacités permanentes (y compris décès)	14	14	16	3
Décès	1	0	3	0

BTP = Bâtiment + Travaux Publics.

La Carsat Sud-Est met à votre disposition une information statistique diversifiée sur les risques professionnels

Carsat Sud-Est - SNTRP 2017 - crédit photo @INRS

Synthèse PACA et Corse

Classement par ordre décroissant d'accidents du travail avec arrêt

Bâtiment ou Travaux Publics	Code APE	Libellé Code APE	Nb SE	Effectif	% des effectifs du BTP	Indice de Fréquence Régional AT	Nb MP réglées	% de contribution aux MP	Indice de Fréquence Régional Trajet	Nb AT avec arrêt	"% des AT avec arrêt du BTP"
Bât	4399C	Travaux de maçonnerie générale et gros oeuvre de bâtiment	8580	24729	20%	71,6	88	27%	2,5	1770	25%
Bât	4321A	Travaux d'installation électrique dans tous locaux	2881	12262	10%	44,2	30	9%	3,8	542	8%
Bât	4322B	Travaux d'installation d'équipements thermiques et de climatisation	1163	5464	4%	67,3	9	3%	6,6	368	5%
TP	4312A	Travaux de terrassement courants et travaux préparatoires	1053	5732	5%	64,0	13	4%	2,3	367	5%
Bât	4322A	Travaux d'installation d'eau et de gaz en tous locaux	1995	5235	4%	68,6	18	5%	8,4	359	5%
Bât	4332B	Travaux de menuiserie métallique et serrurerie	1056	3660	3%	95,1	12	4%	7,4	348	5%
Bât	4334Z	Travaux de peinture et vitrerie	2622	6332	5%	54,5	29	9%	4,3	345	5%
Bât	4332A	Travaux de menuiserie bois et PVC	1349	3819	3%	82,7	4	1%	5,2	316	4%
Bât	4120B	Construction d'autres bâtiments	394	4501	4%	40,0	21	6%	8,2	180	3%
Bât	4333Z	Travaux de revêtement des sols et des murs	850	2238	2%	70,2	11	3%	2,2	157	2%
Bât	4120A	Construction de maisons individuelles	722	2404	2%	59,5	6	2%	3,7	143	2%
TP	4211Z	Construction de routes et autoroutes	196	4062	3%	33,2	14	4%	3,0	135	2%
TP	4222Z	Construction de réseaux électriques et de télécommunications	132	1840	1%	69,0	5	2%	4,3	127	2%
Bât	4391A	Travaux de charpente	372	1325	1%	93,6	5	2%	2,3	124	2%
Bât	4331Z	Travaux de plâtrerie	682	1879	2%	60,1	5	2%	3,2	113	2%
TP	4399D	Autres travaux spécialisés de construction	412	1671	1%	62,2	3	1%	5,4	104	1%
Bât	4339Z	Autres travaux de finition	529	1235	1%	79,4	5	2%	1,6	98	1%
Bât	7112B	Ingénierie, études techniques	1616	7995	6%	12,0	3	1%	4,4	96	1%
TP	4221Z	Construction de réseaux pour fluides	116	1881	2%	50,5	5	2%	5,3	95	1%
Bât	4399A	Travaux d'étanchéification	499	1539	1%	59,8	2	1%	1,9	92	1%

Synthèse PACA et Corse

Liste des activités des Travaux Publics

Code APE	Libellé Code APE
4211Z	Construction de routes et autoroutes
4212Z	Construction de voies ferrées de surface et souterraines
4213A	Construction d'ouvrages d'art
4213B	Construction et entretien de tunnels
4221Z	Construction de réseaux pour fluides
4222Z	Construction de réseaux électriques et de télécommunications
4291Z	Construction d'ouvrages maritimes et fluviaux
4299Z	Construction d'autres ouvrages de génie civil n.c.a*
4312A	Travaux de terrassement courants et travaux préparatoires
4312B	Travaux de terrassement spécialisés ou de grande masse
4313Z	Forages et sondages
4321B	Travaux d'installation électrique sur la voie publique

** non communiqué ailleurs*

crédit photo @INRS

LEXIQUE

Etablissement (Ets)
Désigne tout atelier, usine ou local professionnel appartenant à une entreprise et possédant un caractère géographique distinct. Un établissement peut comprendre plusieurs sections d'établissements.

Section d'établissement (SE)
Désigne l'unité de gestion de base de la tarification à laquelle correspondent un numéro de risque (activité professionnelle) et un taux de cotisation notifié par la Carsat.

Accident du travail (AT)
Selon le Code de la Sécurité Sociale, art. L411-1 :
« Est considéré comme accident du travail, quelle qu'en soit la cause, l'accident survenu par le fait ou à l'occasion du travail, à toute personne salariée ou travaillant à quelque titre ou en quelque lieu que ce soit, pour un ou plusieurs employeurs ou chefs d'entreprise.».

Accident du trajet (TJ)
Selon le Code de la Sécurité Sociale, art. L411-2 :
« Est également considéré comme accident du travail, lorsque la victime ou ses ayants droit apportent la preuve que l'ensemble des conditions ci-après sont remplies ou lorsque l'enquête permet à la caisse de disposer sur ce point de présomptions suffisantes, l'accident survenu à un travailleur mentionné par le présent livre, pendant le trajet d'aller et de retour, entre :
1°) la résidence principale, une résidence secondaire présentant un caractère de stabilité ou tout autre lieu où le travailleur se rend de façon habituelle pour des motifs d'ordre familial et le lieu du travail. Ce trajet peut ne pas être le plus direct lorsque le détour effectué est rendu nécessaire dans le cadre d'un covoiturage régulier ;
2°) le lieu du travail et le restaurant, la cantine ou, d'une manière plus générale, le lieu où le travailleur prend habituellement ses repas, et dans la mesure où le parcours n'a pas été interrompu ou détourné pour un motif dicté par l'intérêt personnel et étranger aux nécessités essentielles de la vie courante ou indépendant de l'emploi.».

Incapacité Permanente (IP)
Désigne tout sinistre lié au travail ayant entraîné l'attribution :
- d'une indemnité en capital lorsque le taux d'incapacité permanente partielle est inférieur à 10 %,
ou
- d'un capital représentatif de rente lorsque le taux d'incapacité permanente partielle est supérieur ou égal à 10 % (décès compris).

Comité Technique National (CTN)
Les activités sont regroupées dans des branches ou groupes de branches constituant les Comités Techniques Nationaux (CTN).

crédit photo @INRS

LEXIQUE

Carsat Sud-Est - SNTRP 2017 - crédit photo @INRS

Compte spécial

Conformément aux dispositions de l'**article D 242.3 du Code de la Sécurité Sociale de l'Arrêté du 16/10/1995**, sont inscrites au compte spécial toutes les maladies professionnelles dont l'imputation à un employeur ne serait pas justifiée (exposition de la victime chez plusieurs employeurs,etc.)

Maladie professionnelle (MP)

Selon le Code de la Sécurité Sociale, art. L461-1 :

«[…] Est présumée d'origine professionnelle toute maladie désignée dans un tableau de maladies professionnelles et contractée dans les conditions mentionnées à ce tableau […]

[…] Peut être également reconnue d'origine professionnelle, une maladie caractérisée non désignée dans un tableau de maladies professionnelles lorsqu'il est établi qu'elle est essentiellement et directement causée par le travail habituel de la victime et qu'elle entraîne le décès de celle-ci ou une incapacité permanente […]».

Selon le Code de la Sécurité Sociale, art. L.461.2 :

«Des tableaux annexés par Décret en Conseil d'Etat énumèrent les manifestations morbides d'intoxication aiguës ou chroniques présentées par les travailleurs exposés d'une façon habituelle à l'action des agents nocifs mentionnés par lesdits tableaux qui donnent, à titre indicatif, la liste des principaux travaux comportant la manipulation ou l'emploi de ces agents. Ces manifestations sont présumées d'origine professionnelle.».

Indice de fréquence

Désigne le nombre d'accidents du travail avec arrêt pour 1000 salariés.

Taux de fréquence

Désigne le nombre d'accidents du travail avec arrêt par million d'heures travaillées.

Taux de gravité

Désigne le nombre de journées d'incapacité temporaire par millier d'heures travaillées.

MODE DE CALCUL DES STATISTIQUES

Dénombrement des sinistres

La Carsat recense les sinistres AT/MP ayant entraîné l'imputation au compte employeur (ou au compte spécial) d'un 1er règlement :

- d'indemnité journalière, correspondant à un arrêt de travail d'au moins 24 heures, en sus du jour au cours duquel l'accident est survenu,
- d'indemnité en capital ou d'un capital rente, correspondant à la réparation d'une incapacité permanente (I.P.),
- ou d'un capital décès, consécutif à un sinistre mortel.

Un sinistre AT/MP est donc comptabilisé uniquement l'année correspondant à ce 1er règlement[1].

Par ailleurs, les incapacités permanentes, les décès et les journées d'incapacités temporaires font l'objet de dénombrements complémentaires :

- les incapacités permanentes consécutives aux sinistres AT/MP sont recensées l'année du règlement de l'indemnité en capital (pour les taux d'I.P. inférieurs à 10%) ou l'année du règlement d'un capital rente (pour les taux d'I.P. supérieurs ou égaux à 10%),
- les décès consécutifs aux sinistres AT/MP sont comptabilisés l'année du règlement du capital décès. Les cas pris en compte sont uniquement ceux pour lesquels le décès est intervenu avant consolidation, c'est-à-dire avant fixation d'un taux d'incapacité permanente et liquidation d'une rente,
- les journées d'incapacités temporaires consécutives aux sinistres AT/MP sont dénombrées quelle que soit l'année de 1er règlement du sinistre, sachant que les jours d'indemnités journalières sont comptabilisées en cohérence avec les règles de réparation, c'est-à-dire en jours calendaires à partir du lendemain de l'accident.

Dénombrement des effectifs

L'effectif salarié est déterminé en conformité avec l'arrêté du 17 octobre 1995 dans le but de statuer sur le mode de tarification des entreprises. Cet effectif est égal à la moyenne du nombre de salariés présents à la date du dernier jour de chaque trimestre de l'année considérée.

Les salariés à temps complet présents à la fin de chaque trimestre sont comptés pour 1, ceux travaillant à temps partiel sont comptés au prorata du rapport entre la durée inscrite dans leur contrat de travail et la durée légale de travail au cours du trimestre civil considéré ou, si elle est inférieure à la durée légale, la durée normale de travail accomplie dans l'établissement au cours dudit trimestre.

Pour les salariés sous statut intérimaire, le mode de calcul diffère par le fait que l'effectif est égal à la moyenne du nombre de salariés présents à la date du dernier jour de chaque mois de l'année considérée, et non plus du trimestre.

(1) Les sinistres avec 1er règlement sont aussi appelés « sinistres avec arrêt » dans d'autres brochures

MODE DE CALCUL DES STATISTIQUES

Dénombrement des sections d'établissements

Trois notions coexistent :

- l'entreprise : c'est une organisation juridique à bilan distinct répertoriée sous le numéro SIREN;
- l'établissement : il s'agit d'une unité de production située en un lieu distinct et classée sous le numéro SIRET;
- la section d'établissement (SE): elle représente une activité professionnelle au sens du risque AT/MP dans un établissement.

Un établissement est identifié par un n° SIRET[2]. Il est constitué d'un groupe d'individus exerçant sous une même autorité, en un certain lieu, avec une activité caractérisée.

La section d'établissement est une subdivision complémentaire au n° SIRET permettant d'identifier l'activité professionnelle à laquelle sont rattachés les salariés d'un établissement. Lorsque la réglementation l'autorise, plusieurs sections d'établissement peuvent être rattachées à un n° SIRET.

Les données relatives aux sections d'établissements sont calculées lors d'un traitement informatique basé sur la période triennale N-1, N-2 et N-3. Les éléments statistiques de l'année 2015 (traités en Mai de l'année 2016) ont été calculés sur la base des années 2015, 2014, 2013.

Le nombre de sections d'établissements tient compte des sections d'établissements actives dans la période triennale considérée 2015/2014/2013 et de toutes celles radiées (quelle que soit l'année de radiation) pour lesquelles des sinistres ont fait l'objet de frais, rentes ou recours contre tiers au titre des AT/MP dans la période triennale.

Définition des indicateurs

En ce qui concerne les accidents du travail, les données relatives aux sinistres et aux effectifs permettent de calculer les indicateurs suivants :

- l'indice de fréquence des AT est le nombre d'accidents en 1er règlement IT pour 1 000 salariés,
- le taux de fréquence des AT est le nombre d'accidents en 1er règlement IT par million d'heures de travail,
- le taux de gravité des incapacités temporaires est le nombre de journées d'incapacité temporaire pour 1 000 heures de travail,
- l'indice de gravité des incapacités permanentes est le total des taux d'IP par million d'heures de travail, total qui inclut les décès comme incapacités permanentes de 99%,
- le taux moyen d'une IP est la somme des taux d'IP rapporté à la somme des nouvelles IP et décès, avec prise en compte des décès selon les mêmes modalités que pour l'indice de gravité.

Source des données

Les statistiques présentées en CTR sont établies à partir des bases de données annuelles régionales :

- issues de SGE TAPR (système de gestion des employeurs pour la tarification et la prévention),
- mises à jour au 1er semestre de l'année N +1 (la base de l'année 2015 ayant été mise à jour au 1er semestre 2016, etc.)

(2) Le SIRET est l'identifiant géographique d'un établissement. Il est constitué :
- du SIREN (9 caractères) de l'entreprise à laquelle le déclarant est rattaché,
- de son propre Numéro Interne de Classement (NIC), composé de 5 chiffres (un numéro d'ordre sur 4 chiffres + une clé permettant de vérifier la validité du NIC).

Statistiques Risques Professionnels BTP 2016

PACA Corse

Carsat Sud-Est

Contact

Par courrier

Carsat Sud-Est
Direction des Risques Professionnels
35, rue George
13386 Marseille Cedex 20

Par téléphone / fax

Tél : 04 91 85 98 51 / Fax : 04 91 85 75 66

Par internet

www.carsat-sudest.fr
Espace Entreprise
Rubrique «Statistiques régionales»
nathalie.cazeaux@carsat-sudest.fr

Flashez !

DI 105 - Edition juin 2018 - Carsat Sud-Est / DRPAS - Document non contractuel - Ne pas jeter sur la voie publique